

**1108 RP**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 2 000 euros**  
**Siège social : Les Villas du Roy Chemin d'Eguilles**  
**13100 AIX EN PROVENCE**  
**853 457 331 RCS AIX EN PROVENCE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 30 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le trente avril,  
A onze heures,

La Société JAM CONSEIL, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 93 510 euros, ayant son siège social 1255 Chemin des Plâtrières, 13100 AIX EN PROVENCE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 917 756 439 RCS AIX EN PROVENCE,  
Représentée par Monsieur Jean-André MARTINI, en sa qualité de Gérant,

Associée Unique de la société 1108 RP,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- à la suppression des articles 31 et 32 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

La Société JAM CONSEIL, Associée Unique, décide de transférer le siège social du « Les Villas du Roy Chemin d'Eguilles, 13100 AIX EN PROVENCE » au « 1255 Chemin des Plâtrières, 13100 AIX-EN-PROVENCE » à compter du 30 avril 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

*ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.*

*"Le siège social est fixé : 1255 Chemin des Plâtrières, 13100 AIX-EN-PROVENCE".*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIEME DÉCISION**


L'Associée Unique décide de supprimer les articles 31 et 32 des statuts, devenus sans objet.

**TROISIEME DÉCISION**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**La société JAM CONSEIL**  
Représentée par son Gérant, Monsieur Jean-André MARTINI  
Associée Unique

DocuSigned by:  
  
8369A9403F454D6...